



Bulletin d'Informations Communales

Décembre 2021

— BARJAC —

n° 113

Peu à peu la vie de notre village reprend après plusieurs mois perturbés par cette pandémie. Vous découvrirez, au fil de ces pages et de la lettre Natura2000, les événements et projets qui ont vu le jour depuis la rentrée. Nous avons une pensée pour Jean-Luc Audoin qui, même si la situation sanitaire l'a tenu éloigné de l'école ces derniers mois, a été grandement apprécié pour ses talents culinaires et son sens de l'organisation et de la gestion de la cantine et de la garderie. Bonne retraite Jean-Luc ! Enfin, en ces temps consacrés aux retrouvailles, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et nous vous présentons nos meilleurs vœux de santé et de prospérité pour l'année à venir.

L'équipe municipale



Sommaire

Informations pratiques	1
Circulation hivernale	2
Le dessous des cartes	3
Médiathèque	4
Nos Actions	
Notre école	5
Points Déchets Verts	5
Ça s'est passé cet automne	6
Vie municipale	7
État-civil	8

Ont contribué aux contenus (textes et/ou photos) de ce bulletin, par ordre alphabétique : Coralie Étienne (secrétaire mairie), Marie Favier (photo), Christian Saint-Léger et David Soulié (conseillers municipaux).

Profitez de la clarté de tout le bulletin en couleur sur notre site (menu Vie municipale → bulletin d'informations)

Nouvelles procédures

En route vers la dématérialisation des dossiers d'Urbanisme

Dès le 1^{er} janvier 2022, et comme l'impose la loi ELAN, la Commune de Barjac pourra recevoir vos demandes d'autorisation (permis de construire, de démolir, d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...) par voie dématérialisée.

Vous pourrez ainsi déposer en ligne 7j/7 et 24h/24 vos demandes d'urbanisme en vous connectant avec l'adresse internet suivante : <https://sve.sirap.fr/#/048018/>
 Cette plateforme est équipée d'une assistance en ligne qui vous guidera tout au long de la procédure afin de vous aider à constituer votre dossier et le déposer en version dématérialisée.

Avis d'enquête publique

Une enquête publique sera organisée prochainement pour mettre à jour et régulariser le tableau du classement des voies communales. Un affichage des journées de permanence du commissaire enquêteur sera effectué sur les panneaux d'information du village et des hameaux.



Informations importantes

Secrétariat de mairie et agence postale
 Fermeture pour congés de fin d'année du 23 au 27 décembre (inclus)

DÉMÉNAGEMENT de la mairie pendant les travaux de rénovation

Le secrétariat et l'agence postale seront délocalisés à la **Salle des Hirondelles** (au-dessus de la médiathèque) à compter du 10 janvier 2022 durant tout le temps des travaux du bâtiment communal
 Mairie-Salle des fêtes

Fermeture pour déménagement du 5, 6 et 7 janvier 2022

Circulation hivernale



Réalisé par le service départemental

Route nationale 88 : 24h / 24h
Route départementale 42, 142 et 808
de 7h à 19h 30

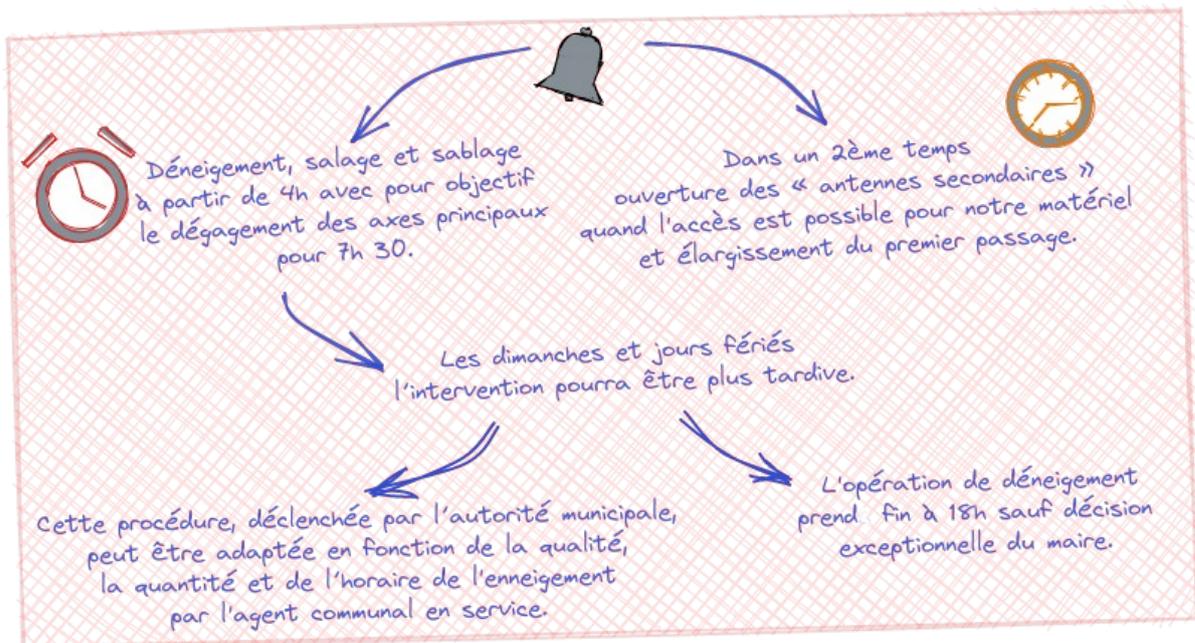


En régie communale

Voies communales revêtues
environ 20 km + 5 km de rues

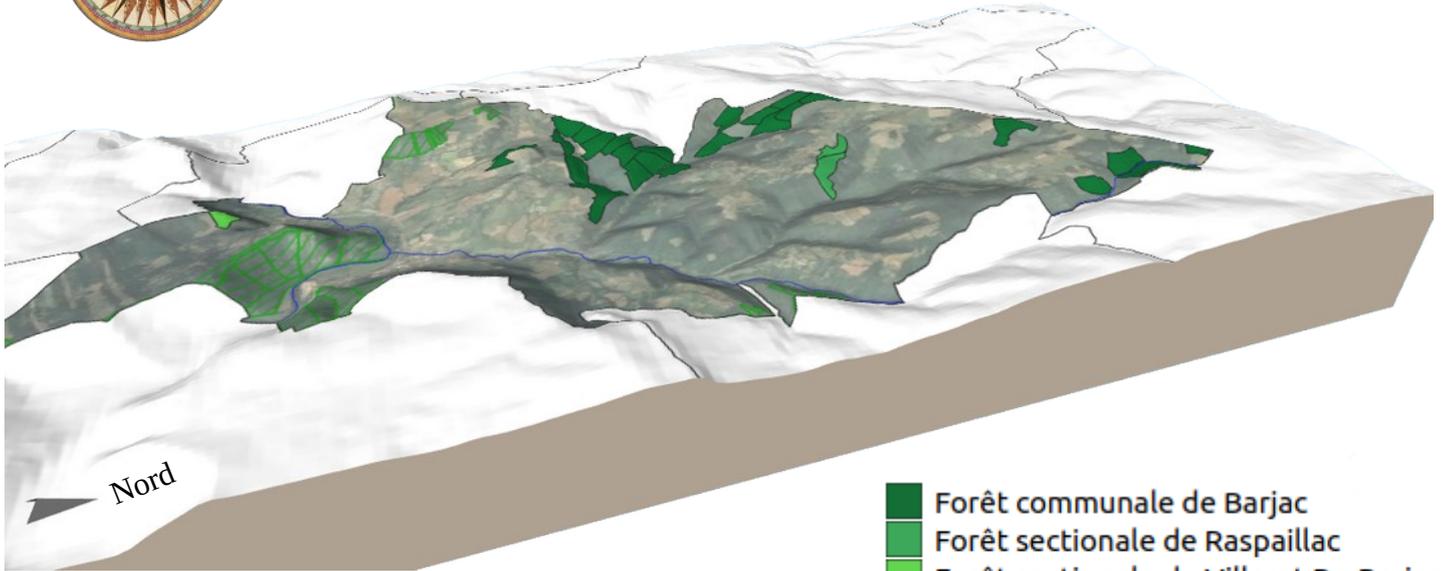
Sur la commune de Barjac, du 1er novembre au 31 mars,
la **loi montagne** oblige les usagers d'équiper leur véhicule
de pneus d'hiver ou de pneus neige ou de chaînes à neige ou « chaussettes ».

Anticipez aussi votre départ en stationnant votre véhicule
à proximité de l'axe principal **sans gêner le passage du chasse-neige**.
En cas de verglas généralisé, notre équipement ne nous permet pas d'intervenir
et ferait prendre des risques à notre personnel. Si possible retardez votre déplacement,
sinon assurez vous que votre véhicule est bien équipé conformément à la loi montagne.





Le dessous des cartes



- Forêt communale de Barjac
- Forêt sectionale de Raspailiac
- Forêt sectionale du Villaret De Barjac
- ▨ Forêt domaniale de Mende

Nos forêts et leur gestion

La forêt de la commune de Barjac, gérée par l'ONF, s'étend sur **242 hectares** dont 177 hectares en production. Elle est régie selon un « aménagement forestier », document qui décrit les règles de conduite de la sylviculture et du programme de coupes ou travaux nécessaire à la croissance des arbres ou à leur régénération. Ce document est consultable en mairie.

En 2021 plusieurs coupes étaient au programme :

- **coupes de « régénération »** sur 2 parcelles de douglas du canton de Tarabelle totalisant 9 hectares pour un montant de 98728 euros
- **coupes d'« amélioration »** sur 2 parcelles du canton de Pierrefiche, une parcelle sur le canton de Raspailiac et une parcelle sur le canton de Viala Haut totalisant 7 hectares pour un montant de 26660 euros

Ces ventes ont bénéficié de cours très élevés dû à la très forte demande du moment. L'ensemble des lots ont été achetés par des scieries régionales.



Vocabulaire

Dans les peuplements arrivés à maturité, les **coupes de régénérations** consistent à prélever des arbres pour éclairer le sol et ainsi favoriser les semis qui remplaceront les semenciers. Cette opération s'étale sur 20 ans et peut nécessiter plusieurs passages en fonction de la réussite de l'ensemencement.

Dans les peuplements plus jeunes, les **coupes d'améliorations** consistent à réduire la densité des tiges à l'hectare pour permettre aux arbres sélectionnés de se développer.

Ces coupes sont pratiquées tous les dix ans environ de façon à passer de 1500 tiges hectares à 200 ou 300 tiges par hectare au moment de la régénération.

En aucun cas il ne s'agit de coupes « à blanc ».

Médiathèque

le mois
du film
documentaire

Lozère
Départementales



Cette année, le thème du « Mois du film documentaire » est la nature. C'est pourquoi le mardi 23 novembre, avec l'aide de la médiathèque départementale, nous avons proposé aux enfants de l'école la projection de deux courts métrages pour les maternelles et un documentaire intitulé « Dans les bois » pour les CP, CE, CM.

Salle des
Hirondelles
(1er étage)

En fin de séance, ils ont pu poser des questions et faire des commentaires sur le film qu'ils ont semble-t-il bien apprécié. Puis, le jeudi 25 novembre, les CP, CE et CM ont participé à un atelier numérique dont l'objectif est de réaliser un film en "stop motion", d'imaginer une histoire pour comprendre les techniques d'animation en image par image. Les enfants ont manifesté enthousiasme et intérêt pour cette nouvelle activité que nous proposons maintenant chaque année sous des formes différentes et qui est financée comme le " Mois du documentaire " par le département.



La bibliothèque possède un fond propre très varié et propose aussi des ouvrages de la Médiathèque Départementale de Lozère. Elle accueille 4 fois par mois les élèves de l'école (jeudi matin et vendredi après-midi)

Horaires



en période scolaire
Lundi 16h30-18h30
Mercredi 10h-12h
Vendredi 16h30-18h30

hors période scolaires
samedi 10h-12h

Nos actions

Plan de Relance Numérique

En 2021, notre commune a répondu à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Ce plan vise à **réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique**.

Deux salles de classe supplémentaires ont été équipées de tableau blanc interactif, 2 tablettes (pour les petits) et 10 ordinateurs portables (pour les plus grands) complètent l'équipement pour un montant de 10 738€.



En tant qu'assureur mutualiste, acteur majeur de la protection de la personne, Groupama d'Oc se mobilise pour faire des gestes de premiers secours une cause nationale.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration de la Fédération Aveyron-Lozère de Groupama a décidé de doter toutes les écoles des communes sociétaires du Département d'une valise de premiers secours.

Le 8 novembre, à l'occasion du Conseil d'École, Monsieur le Maire a remis à Mme la Directrice de l'École Publique de Barjac cette valise de premiers secours.

Les enfants et le personnel de l'école tiennent à remercier la Fédération Aveyron-Lozère de Groupama pour ce don.



Point déchets verts

Une première session de broyage a permis de traiter environ 30 m³ de branches. Ce broyat, en dépôt sur le site, est à la disposition des habitants de la commune.



Ça s'est passé cet automne...



Cérémonie du
11 novembre

La classe des CMI
et CM2 de l'école
a participé à cette
cérémonie devant un
nombre important des
habitants de la commune.

En présence, de Dominique Delmas et de Philippe Martin, notre maire a insisté cette année sur la perte des jeunes adultes de notre commune au cours de ce conflit. À l'énoncé des noms figurant sur le monument, la mention de l'âge des disparus a été précisée. Entraînés par la voix de Gilbert Gerbal, nos jeunes ont entonné une vibrante Marseillaise.



Club « Le Cénaret »

Le Club « Le Cénaret » a organisé son repas de fin d'année le samedi 4 décembre.

Après vérification du pass sanitaire, c'est dans une bonne ambiance que de nombreux adhérents se sont retrouvés pour fêter cette fin d'année 2021.

Après un petit apéritif et quelques mots de notre président, de nos invités Michèle Castan et Dominique Delmas et de notre maire, un succulent repas nous attendait, de quoi satisfaire gourmets et gourmands. C'était vraiment une journée de fête, avec un air d'accordéon et quelques pas de danse (toujours dans le respect des gestes barrières). Mimi a parodié une chanteuse célèbre, Laurent a chanté de belles chansons, nos humoristes locaux ont raconté quelques bonnes blagues.

Nous nous sommes quittés à regret en fin de journée, bien décidés à recommencer le plus souvent possible !...

Assemblée Générale annuelle

Elle aura lieu le **dimanche 9 janvier à 14h30** à la salle du Club (Pass obligatoire)

Les points suivants seront à l'ordre du jour de cette réunion :

- Mot du Président
- Rapport moral et financier de l'exercice 2021
- Approbation des comptes
- Renouvellement du conseil d'administration
- Questions diverses

Elle sera suivie par la traditionnelle galette des rois !...

Nous invitons toutes les personnes intéressées (ou apportant leur soutien) à la vie du Club à se joindre à nous (ou à contacter André au 06.70.73.07.06 ou Martine par mail bimartin@orange.fr)

Nous vous souhaitons un Joyeux Noël et une Bonne Année 2022 ...



3 décembre : illumination du sapin du village

Compte-rendu du conseil du 14 décembre 2021

- **Fixation du montant de l'indemnité due au titre de l'occupation irrégulière du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de communications électroniques (2021_50) **VOTÉ À L'UNANIMITÉ****

Monsieur le Maire :

PROPOSE en conséquence au Conseil municipal, pour les années 2017, 2018, 2019, et 2020, durant lesquelles le domaine public communal a été occupé sans droit ni titre par les réseaux et ouvrages de communications électroniques, d'exiger des occupants irréguliers le versement d'une indemnité compensatrice ;

PROPOSE, compte tenu des avantages des occupants tirés du caractère protégé du domaine et de l'optimisation des distances, de faire correspondre le montant de l'indemnité au montant annuel plafond actualisé de la redevance qu'aurait perçue la Commune en cas d'occupation régulière, sauf pour les fourreaux inoccupés.

- **Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications – Tarifs pour l'année 2021 et les suivantes (2021_51) **VOTÉ À L'UNANIMITÉ****

Il est proposé au Conseil municipal de fixer au tarif plafond prévu par les dispositions du Code des postes et communications électroniques le tarif des redevances d'occupation du domaine public routier et non routier dues par les opérateurs de télécommunications.

- **Révision des loyers communaux en 2022 (2021_52) **VOTÉ [POUR : 14 // CONTRE : 1]****

Monsieur le Maire indique que, conformément aux baux signés avec les locataires des logements communaux, il convient de réviser les loyers des logements en 2022.

Il rappelle que selon les dispositions légales prévues dans les baux de location, la révision se fait en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE, et connus au moment de la date anniversaire du bail. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE la révision des loyers communaux pour 2022 en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE et connus au moment de la date anniversaire du bail.

- **Tarifs communaux 2022 (2021_53) **VOTÉ À L'UNANIMITÉ****

NATURE DE LA PRESTATION (2022)		TARIF	
CIMETIÈRE	ACHAT CONCESSION (30 ans) le m ²	100 €	
	NICHE COLUMBARIUM (30 ans)	650 €	
SALLE COMMUNALE	ASSOCIATIONS HABITANTS COMMUNE	ASSOCIATIONS (annuel)	110 €
		CUISINE	42 €
		SALLE ENFANT SCOLARISE	42 €
		SALLE + CUISINE (2 jours)	183 €
	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	Associations proposant une activité sportive ou culturelle hebdomadaire (annuel)	188 €
		SOIRÉE en semaine ou Week-end (pas prioritaire)	52 €
		ASSOCIATIONS (2 jours)	198 €
		SALLES DE RÉUNIONS	47 €
	HABITANTS	SALLE + CUISINE (2 jours)	345 €
		ASSOCIATIONS COMMUNE (Forfait)	33 €
LOCATION CHAISES ET TABLES	HABITANTS DE LA COMMUNE (1 table et 4 chaises)	5 €	
BARNUM	Habitants de la Commune et Associations hors commune	118 €	

➤ **Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale et régularisation foncière au hameau des Cayres (2021_54) **VOTÉ À L'UNANIMITÉ****

Monsieur le maire présente les projets de la commune qui vont faire l'objet d'une procédure d'enquête publique unique :

- Mise à jour de tableau de classement de la voirie communale
- Régularisation foncière de l'emprise de la voirie communale au hameau des Cayres.

Le Maire précise que cette portion de voirie communale devant être cédée à M et Mme Gilbert BOUNIOL a cessé en pratique d'être affectée à l'usage du public depuis janvier 1970 (délibération du 18 janvier 1970)
L'accès au hameau des Cayres s'effectue depuis la RD42 par la voie nouvelle objet de la régularisation foncière en cours.
Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité :

Décide de mettre à l'enquête publique le nouveau tableau de classement de la voirie communale et la procédure de régularisation foncière au hameau des Cayres ;

Décide du déclassement de la portion de voirie communale traversant la propriété BOUNIOL aux Cayres et décide d'engager la procédure d'aliénation de cette portion de voirie ;

Décide la régularisation foncière de l'emprise de la nouvelle voie desservant le hameau des Cayres depuis la Route Départementale N°42 tel que présenté dans les documents réalisés par le cabinet BOISSONNADE et ARRUFAT, géomètres experts à Mende;

Décide la cession de la partie du Domaine Public Communal échangé avec Mr et Mme Gilbert BOUNIOL

Choisit M. Jean-Pierre BARRÈRE comme commissaire enquêteur ;

Autorise M. le Maire à signer tous les documents utiles et nécessaires à cette affaire.

Compte-rendu du conseil du 26 octobre 2021

➤ **Échange SCI Recoulettes/Bergounhe/Commune – 2021_42**

et **Autorisation d'échange administratif - 2021_43 **VOTÉS À L'UNANIMITÉ****

Opposition aux orientations annoncées par le Gouvernement pour le futur Contrat d'Objectifs et de Performance État-ONF – 2021_44

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** : DEMANDE que

- l'État assume financièrement son rôle de garant de l'intérêt général des forêts ;

- l'État mette en place, avec les moyens afférents, et en s'appuyant sur les élus, un véritable service public qui serve à toutes les filières, qui serve pour la population et qui bénéficie au climat.

➤ **Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales – Modification de la répartition – 2021_45 **VOTÉ À L'UNANIMITÉ****

Cela confirme la poursuite de la solidarité de la Communauté de Communes à l'égard des finances de notre commune depuis son adhésion à cette collectivité.

➤ **Rénovation du bâtiment communal Mairie-salle des fêtes - attribution des lots – 2021_46 **VOTÉ À L'UNANIMITÉ****

➤ **DM 1-2021 – 2021_47 ET DM 2-2021 – 2021_48 ET DM 3-2021 – 2021_49 **VOTÉS À L'UNANIMITÉ****

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes (solde voirie 2021) et d'approuver des décisions modificatives (DM). Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes.

État-Civil

Naissance :

Le 22 octobre est née à Mende Chloé SOLA, parents domiciliés avenue de la Résistance

Le 23 octobre est né à Mende Kaïs AHMED BONNET, parents domiciliés à la Vigne

Mariage :

Le 13 novembre entre Marjorie BONNIEU et Mikaël QUET, domiciliés à Recoulettes

Décès :

Le 12 octobre, Roger FERRANT, décédé à Mende (Rue de la Ginèze)

Le 13 décembre, Jeannine LABEAUME (Rue de la Ginèze)

